



**PRÉFET  
DU CALVADOS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Direction Départementale des Services  
de l'Éducation Nationale du Calvados  
Service Départemental à la Jeunesse, à  
l'Engagement et aux Sports

**Collège départemental du Calvados de la  
COMMISSION REGIONALE CONSULTATIVE DE LA VIE ASSOCIATIVE**

**Réunion du 18 mai 2026**

**Présents :**

- **Monsieur Stéphane SINAGOGA**, secrétaire général de la préfecture du Calvados, représentant Monsieur Stéphane BREDIN, Préfet du Calvados
- **Monsieur Jean-Luc GUERNET**, personne qualifiée
- **Madame Stéphanie DEROBERT**, personne qualifiée
- **Monsieur Aurélien MARNIER**, personne qualifiée
- **Monsieur Philippe CLEMENT**, personne qualifiée
- **Monsieur Joël BRUNEAU**, député
- **Monsieur Jérémie PATRIER-LEITUS**, député (en visio-conférence)
- **Monsieur Christophe BLANCHET**, député suppléant

**Assiste en tant qu'experts :**

- **Monsieur Guillaume BONNET**, délégué départemental à la vie associative du Calvados
- **Madame Marie PELZ**, responsable du Service départemental à la Jeunesse, à l'engagement et aux sports (SDJES)

**Excusé(e)s :**

- **Madame Sophie SIMONNET**, conseil départemental
- **Madame Corinne FERET**, sénatrice
- **Madame Sonia DE LA PRÔVOTÉ**, sénatrice suppléante
- **Monsieur Bertrand BOUYX**, député suppléant
- **Monsieur Pascal ALLIZARD**, sénateur
- **Les représentants des collectivités territoriales (nominations UAMC non intervenues)**

**Ordre du jour :**

- Rappel du cadre de la campagne 2026
- Présentation des éléments saillants de la campagne 2026
- Echanges sur les propositions de financement
- Avis du collège départemental
- Questions diverses

Monsieur le secrétaire général constate à 15h10 que le quorum est atteint et déclare la séance ouverte.

Il remercie le travail important des agents du SDJES, notamment au regard du nombre croissant et très important de dossiers de demandes reçues (400 dossiers cette année). Une attention à l'équilibre territorial des propositions a de nouveau cette année été portée. Le préfet a validé les propositions soumises à l'avis des membres du collège.

#### Rappel du cadre de la campagne 2026

M. SINAGOGA rappelle le rôle du collège départemental du FDVA, ainsi que l'objectif assumé de « saupoudrage » de ce fonds, dédié en priorité aux petites associations, dans un contexte de raréfaction des ressources.

Le montant de l'enveloppe globale pour le FDVA dans le Calvados en 2026 est en légère augmentation : 478 323 € (contre 470 215 €). La part des « fonds inactifs » étant amenée à diminuer dans les années à venir, les prochaines enveloppes devraient logiquement être en baisse.

Le calendrier de la campagne est rappelé.

Le contexte particulier de l'année 2026 avec les élections municipales en mars dernier n'a pas permis d'obtenir à temps les nominations des 3 représentants des collectivités territoriales pour le présent collège.

#### Présentation des éléments saillants de la campagne 2026

M. BONNET et Mme PELZ présentent les éléments saillants de la campagne 2026 en s'appuyant sur le support power-point présenté et joint au présent procès-verbal.

Un membre du collège souligne que la comitologie du FDVA est particulièrement lourde pour les services. Il ajoute que plusieurs dossiers sont peu étoffés, et que plusieurs sont des reconductions à l'identique d'année en année.

Des échanges ont lieu sur le cadre du FDVA, les priorités au regard du nombre croissant de demandes, lié également à une bonne communication sur l'existence de ce fonds.

Les membres du collège échangent sur l'intérêt, l'opportunité et la possibilité d'envisager quelques accords de principes pour un financement sur 2 ans pour certains dossiers d'envergure.

Un membre rappelle que l'origine du FDVA est issue de l'ancienne réserve parlementaire, dans le cadre de laquelle il était rare qu'une même association bénéficie deux années de suite d'une subvention.

Un membre répond que l'esprit du FDVA est différent de celui de la réserve parlementaire.

Les membres constatent que pour de nombreuses associations, dans le contexte de forte réduction des subventions, le FDVA est devenue une ressource structurelle, même si un effort sur la diversification des ressources est fait.

Un membre du collège rappelle sa demande précédemment formulée, que les services de l'Etat vérifient à l'avenir la trésorerie des associations demandeuses. Pour cela, le rapprochement bancaire serait une solution, en demandant comme pièce lors du dépôt l'avis des comptes au 31 décembre ; ainsi, si une association dispose d'une importante trésorerie, l'attribution d'une subvention du FDVA ne serait pas prioritaire voire pas opportune.

Les membres du collège échangent à ce sujet. Un membre souligne qu'il est indispensable pour les petites associations employeuses de disposer d'une trésorerie suffisante (entre 3 et 6 mois) pour les charges, les salaires en particulier. Il est fait remarqué que cette pièce supplémentaire viendrait alourdir le dossier pour l'association, et le travail d'instruction pour le SDJES. Toutefois, une étude

approfondie des bilans financiers est à prévoir l'année prochaine afin de tenir compte de l'état de la trésorerie de chaque association.

Un membre du collège remarque que le champ de l'environnement est peu représenté dans les demandes. Les membres indiquent que plusieurs actions peuvent toutefois relever d'objectif du développement durable, portées par des associations d'autres champs (par exemple autour d'événements / réduction de l'emprunte carbone).

Un membre demande si beaucoup d'associations se voient proposer des subventions proches du plafond (10 000€); il est indiqué que cela n'est pas le cas, et que le plafond réel se situe plutôt autour de 8 000€.

Les membres du collège observent que malgré les efforts de communication sur le FDVA sur l'ensemble du territoire, il est toujours difficile de faire émerger des dossiers de certaines intercommunalités. Une analyse territoriale par cartographies pourra être demandée à la DDTM.

#### Echanges sur les propositions de financement

Trois dossiers font l'objet de remarques et de questionnements de la part de membres du collège :

- Un dossier du champ culturel peu détaillé dont la présentation des actions se limite à des réunions, alors que dans les faits cette association située en milieu rural réalise de nombreuses actions de qualité ;
- Une demande d'une association culturelle a priori inéligible car trop récente, créée en 2026 ;
- Un dossier sportif se limitant à de l'achat de matériel, alors que les dépenses d'investissement ne sont pas éligibles.

Les agents du SDJES s'engagent à procéder aux vérifications requises à l'issue du collège pour ces trois dossiers, et à vérifier l'ensemble des dates de création des associations pour les 400 dossiers.

#### Avis du collège départemental

Les membres du collège donnent à l'unanimité un avis favorable aux propositions de financement présentées par les services de l'Etat, sous réserve des vérifications sur les 3 dossiers évoqués précédemment.

Il est décidé que si les vérifications débouchent sur des dossiers ne pouvant pas être financés, les sommes ainsi libérées seront réattribuées à des dossiers de qualité pouvant faire l'objet d'un « rattrapage », en particulier instruits en « priorité 2 » en territoire prioritaire.

#### Questions diverses

Les membres du collège demandent à ce que la version excel du tableau des propositions puisse leur être transmises, afin de pouvoir identifier les demandes par territoire (EPCI et circonscriptions). Les services de l'Etat donnent leur accord.

Un délai supplémentaire est donné jusqu'au vendredi 22 mai pour le retour d'observations complémentaires éventuelles, avant remontée des avis du collège départemental du Calvados au niveau régional.

La séance est levée à 16h45

Le Secrétaire général

  
Stéphane SINAGOGA